



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du jeudi 17 décembre 2015

DLB 2015/071

L'an deux mille quinze et le jeudi 17 décembre à 17h00, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 11 décembre 2015

Affichage de la convocation : vendredi 11 décembre 2015

Nombre de membres en exercice : 99

Présents : Christian ALLEMANY, Christine ANTOINE, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Louis BENTAJOU, Louis BORRAS, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Michel CARAYON, Louis CARME, Anne-Marie CAUVY, Bernard CHAUD, Gérard COMBES, Adam DA SILVA, Norbert ETIENNE, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Dominique MARCOS, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Richard NOUGUIER, Jean-François BARRACHINA, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, , Alain RY AUX, Michel SALLES, Annick SATGER, José SATORRE, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, Michel TRINQUIER, Pierre USACHE, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER.

Absents excusés : Annie ROUGEOT, Claude VISTE, Pierre MARHUENDA, Christian THERON, Antoine BARXIAS-CASTIES, Christophe THOMAS, Gérard MILLAT.

Secrétaire de séance : Sylvie KLEIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Cadeau de Noël aux enfants du personnel SICTOM

Monsieur le Président rappelle que beaucoup d'administrations organisent une fête de Noël pour les enfants du personnel à l'issue de laquelle un petit cadeau leur est remis. Pour information, en 2015 ce sont 135 enfants dont les parents travaillent au SICTOM qui ont été concernés.

Monsieur le Président propose de valider le principe d'offrir un cadeau aux enfants du personnel lors de l'Arbre de Noël du SICTOM mais aussi de définir un montant maximum de 30 € par enfant avec une limite d'âge fixée à 12 ans atteint pendant l'année civile concernée.

Il propose de prendre une délibération de principe qui prévaudra tant qu'elle n'aura pas été rapportée ou modifiée, évitant ainsi de prendre une nouvelle délibération chaque année.

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité Syndical sur ces questions.

Ouï l'exposé de son Président,

Reçu le 29/12/2015

Après avoir délibéré,

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVER la délibération de principe visant à offrir un cadeau pour Noël, aux enfants du personnel du SICTOM,

DECIDE de fixer le montant maximum par enfant à 30 € TTC,

FIXE à 12 ans dans l'année civile, l'âge limite pour bénéficier de ce cadeau.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Pour le Président,

Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 28/12/2015 et de sa publication le 28/12/2015

A Nézignan l'Évêque, le 28/12/2015